



## **DECLARATION FSU – CDEN 62 – 25 septembre 2017**

Ce CDEN se tient dans un contexte de rentrée très particulier et pour le moins difficile.

S'abritant derrière ses victoires électorales, oubliant qu'elles ont été acquises pour la présidentielle contre la candidate d'extrême-droite et, pour les législatives, au prix d'une abstention et de votes blancs record, le président Macron et son gouvernement poursuivent et amplifient les politiques régressives de ces 30 dernières années en reprenant les mêmes recettes qui n'ont pourtant rien résolu sauf à créer toujours plus de précarité et d'austérité. Les attaques visent les salariés, les retraités et la Fonction: Publique : loi travail 2, suppression des contrats aidés, retour de la journée de carence, nouveau gel du point d'indice, hausse de la CSG , la liste n'est pas exhaustive.

Le recours aux ordonnances pour imposer un projet caractérisé par la casse du Code du Travail constitue en ce sens une déclaration de guerre au monde du travail . La FSU, avec ses partenaires syndicaux mettra tout en œuvre pour promouvoir de nouveaux droits et s'opposer aux régressions sociales. A commencer par notre opposition à la suppression des contrats aidés annoncée par le gouvernement , qui va dégrader la situation des établissements et des écoles et mettre à mal le Service Public d'Education.. Cela a été abordé dans la déclaration commune, nous n'y reviendrons donc pas.

Les attaques contre la Fonction Publique sont lourdes de conséquences pour les personnels et les usagers . C'est pourquoi, la FSU se félicite de l'unité historique qui a conduit les 9 organisations de la fonction Publique à appeler à la grève le 10 octobre prochain Elle appelle à participer à la manifestation régionale à Lille et aux manifestations locales le matin.

En ce qui concerne l'ordre du jour de ce CDEN dont l'objet est d' entériner les modifications de rythmes scolaires suite au texte paru le 28 juin 2017,nous nous étonnons tout d'abord qu'aucun CTSD ne se soit tenu en amont, ce qui pourrait laisser penser que ce CDEN ressemble , dans ce cadre, à une chambre d'enregistrement.

La remise en cause de la semaine de classe, en fin d'année scolaire voire pendant les vacances d'été, a une fois de plus désorganisé le fonctionnement des écoles et perturbé la vie des familles. Pour la FSU le gouvernement a confondu vitesse et précipitation. La FSU déplore que les instances concernées, CTSD et CDEN, n'aient pas pu se prononcer en temps et en heure sur ces nouveaux rythmes scolaires.

Ce retour en arrière est significatif de l'échec de la réforme, mise en œuvre par V. Peillon, et qui a notamment contribué à augmenter les inégalités territoriales et la dégradation des conditions de travail des enseignant-es. Loin de résoudre ces problèmes, l'absence de cadrage va contribuer à la désorganisation du service public.

Par ailleurs, quid de ce qui se passera l'année prochaine. Les écoles retourneront-elles toutes à 4 jours dans notre département ? Nous espérons que, pour l'an prochain, cela se fera davantage dans l'anticipation.

Même si le second degré n'est pas l'ordre du jour de ce CDEN et que nous ferons un bilan précis au CDEN de novembre, nous tenons à dénoncer un assouplissement de la réforme du collège à peu de frais qui encourage la mise en place d'options "Low Cost" reposant sur le financement local et le rôle des chefs d'établissement, ceci à des fins d'affichage politique. Si le Ministre a communiqué largement sur la réouverture des enseignements mis à mal l'an dernier, la réalité est en effet tout autre, la majorité des sections n'ayant pas été rétablie ou alors avec des horaires très faibles. La FSU revendique l'intégration des enseignements facultatifs à une grille horaire nationale avec des moyens fléchés par discipline et enseignement.

Par ailleurs, à rebours du discours ministériel sur la « liberté redonnée aux équipes », les pressions sur les modalités d'évaluation des élèves, engagées dans le sillage de la réforme et à l'occasion de la mise en œuvre du LSU ne cessent pas. Dans ce contexte, les évaluations nationales prévues en 6ème au mois de novembre, ne peuvent qu'inquiéter car elles sont assumées comme un nouvel outil de pilotage local, censé profiler les élèves pour « devoirs faits », mais qui pourrait aussi légitimer l'imposition de « bonnes pratiques » au nom de l'adaptation aux besoins des élèves.

Enfin, la FSU dénonce les conditions de vie faites aux mineurs non accompagnés et s'inquiète des garanties de leurs droits particulièrement en ce qui concerne celui de l'éducation et des poursuites d'études. Elle rappelle qu'aujourd'hui un migrant sur deux est un enfant ou un jeune. En France, en vertu du principe inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant, rappelé dans le Code de l'Éducation, l'éducation est un droit pour tous les jeunes qui sont sur son territoire. Or pour de plus en plus de jeunes mineurs du département, les obstacles institutionnels à la scolarisation se multiplient dans le Pas-de-Calais, qu'il s'agisse du dispositif « mise à l'abri » dévoyé comme à Saint-Omer ou de dysfonctionnements récurrents entre les établissements scolaires et les référents ASE. La FSU avec notamment le Réseau Education sans Frontières a saisi le Défenseur des Droits. Elle demande que l'institution prenne toute sa place dans la défense du droit à la scolarisation de ces jeunes mineurs isolés, condition primordiale à la réussite de leur intégration.